



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Budget primitif 2021

Rapport de présentation

Le Budget Primitif 2021 est présenté sans reprise des résultats de l'exercice précédent.

Dans l'attente de l'affectation des résultats qui interviendra au printemps 2021, l'ajustement technique se fait :

- En recette : en majorant les attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération ;
- En dépense : en inscrivant seulement au Budget Supplémentaire la subvention d'équilibre du budget ZAC.

Toutes les autres dépenses prévisionnelles sont inscrites dans ce budget primitif.

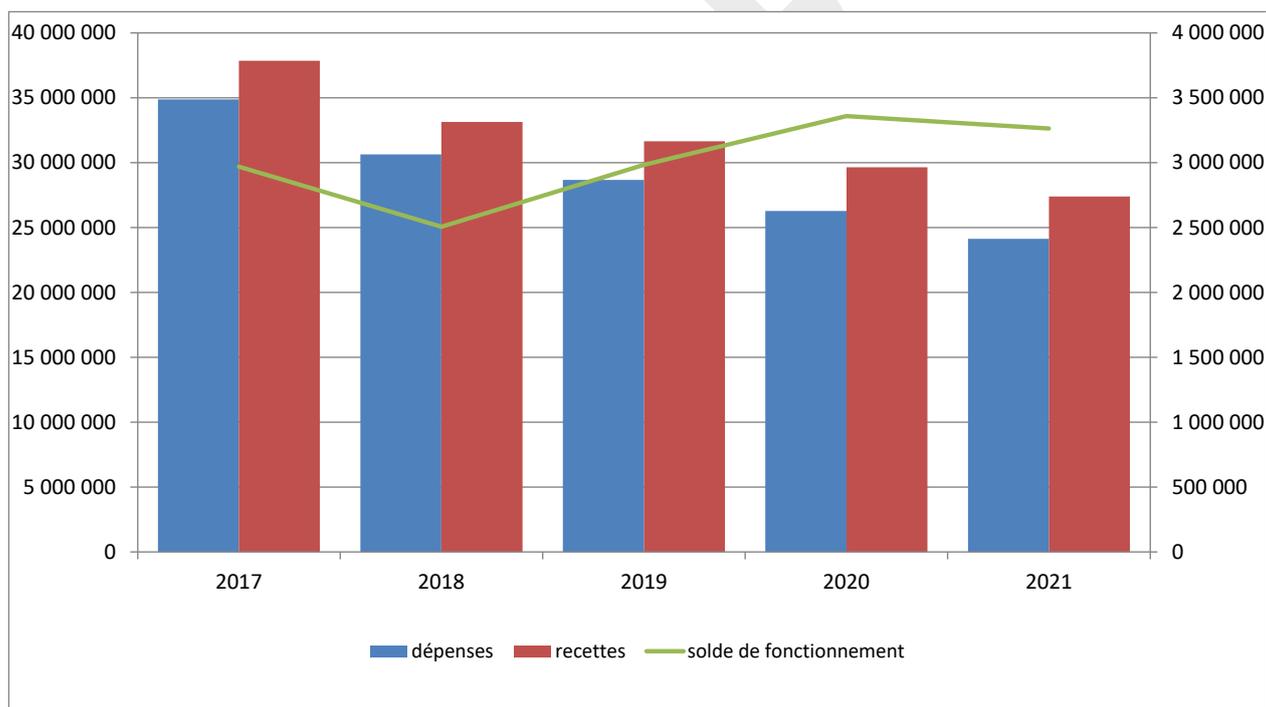
Ce budget fait le choix d'un investissement dynamique en maintenant les taux de la fiscalité locale au même niveau depuis 2014, malgré le contexte de crise sanitaire.

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Le montant des recettes inscrites au budget 2021 est de 27 394 629 euros, en baisse de 2 249 113 euros par rapport à 2020.

Cette somme permet de financer les dépenses de la section de fonctionnement à hauteur de 24 131 524 euros. La différence correspond au virement vers la section d'investissement pour un montant prévisionnel de 3 263 105 euros.



1/ Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les inscriptions budgétaires annuelles 2019 et 2020 (Budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives) ainsi que le budget prévisionnel 2021.

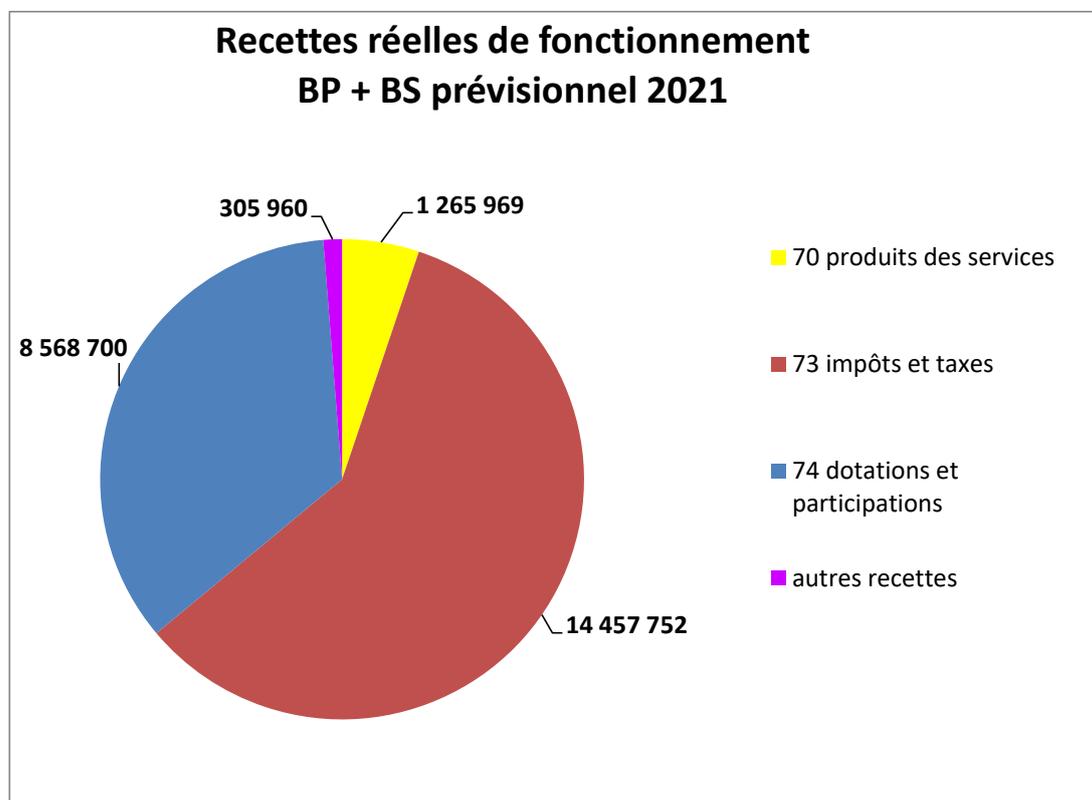
Libellé du chapitre	Total Budget 2019	Total Budget 2020	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 153 843,36	3 251 459,64		3 256 248	3 256 248
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	150 000,00	22 000,00	90 000		90 000
70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 605 800,00	3 022 200,00	1 265 969		1 265 969
73 - IMPOTS ET TAXES	18 317 504,00	16 519 257,36	16 914 000	-2 256 248	14 657 752
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 700 075,00	7 624 055,00	8 568 700		8 568 700
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	300 400,00	138 100,00	94 960		94 960
76 - PRODUITS FINANCIERS	25 000,00	160 500,00	56 000		56 000
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	73 829,00	415 000,00	65 000		65 000
78 - REPRISE SUR PROVISIONS					
Total recettes réelles	31 326 451,36	31 152 572,00	27 054 629	1 000 000	28 054 629
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	330 000,00	280 000,00	340 000		340 000
Total recettes d'ordre	330 000,00	280 000,00	340 000	0	340 000
TOTAL	31 656 451,36	31 432 572,00	27 394 629	1 000 000	28 394 629

Le budget 2021 sera voté en deux étapes :

- le budget primitif en décembre 2020 sans reprise des résultats 2020 ;
- le budget supplémentaire qui sera voté au printemps 2021.

L'ajustement du budget supplémentaire se fait au niveau des recettes, dans le chapitre 73 – impôts et taxes par réduction notamment du montant des attributions de compensation perçues par la ville.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget 2021 (BP + BS) sont composées à 83 % par les chapitres 73 – impôts et taxes et 74 – dotations et participations. Les produits des services (chapitre 70) représentent moins de 5 % de ces recettes. Les autres chapitres, avec un cumul à moins de 306 000 euros, sont très marginaux.



1.1/ Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes attendues dans ce chapitre sont en très forte baisse à 1265 969 euros au lieu de 3 022 200 euros au budget précédent.

L'écart provient en grande partie de la modification dans les modalités de prise en charge du déficit du centre aqualudique AQUANOVA qui est désormais remboursé par la Communauté d'Agglomération au chapitre 74 au lieu du chapitre 70.

Les principales recettes prévues dans ce chapitre portent sur :

- Les recettes de stationnement pour 253 000 euros ;
- Les refacturations d'agents municipaux intervenant pour le compte de la Communauté d'Agglomération pour 361 969 euros ;
- Les refacturations aux budgets annexes, au CCAS ou à la Caisse des Ecoles pour 215 000 euros ;
- Les redevances d'occupations du domaine public, concessions et assimilés pour 283 300 euros.

1.2/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente 62 % des recettes réelles de fonctionnement. Le montant prévisionnel est de 16 914 000 euros.

Nature	Libellé	BP 2021
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	13 050 000 €
73211	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 950 000 €
73221	FNGIR	695 000 €
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	205 000 €
7336	DROITS DE PLACE	39 000 €
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	415 000 €
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	170 000 €
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	390 000 €
	IMPOTS ET TAXES	16 914 000 €

Il est composé en grande partie du produit de la fiscalité directe locale 2021 estimé à 13 050 000 euros. Ce montant intègre à la fois le produit des taxes foncières et celui de la compensation liée à la réforme de la taxe d'habitation.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) sera en baisse à 205 000 euros, son calcul dépendant de l'intégration fiscale du territoire : plus la Communauté d'Agglomération assume des compétences et plus la répartition du fonds se fait en sa faveur.

Le FNGIR est attendu à 695 000 euros, la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à 415 000 euros, les droits de mutation ou de publicité foncière à 390 000 euros et la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à 170 000 euros. Ces recettes ne connaissent pas de variations significatives.

Les crédits inscrits au titre des Attributions de Compensation (c/73211) seront supprimés au Budget Supplémentaire compte tenu des transferts et mutualisations qui interviendront au 1^{er} janvier 2021.

1.3/ chapitre 74 – dotations et participations

Les crédits prévus en recettes 2021 au chapitre 74 – Dotations et participations se montent à 8 568 700 euros.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente 65 % des recettes de ce chapitre. Le cumul de ses trois composantes est attendu en légère baisse à 5 522 000 euros.

	Titré 2017	Titré 2018	Titré 2019	Estimé 2020	Projeté 2021
Dotation forfaitaire	1 869 531	1 807 758	1 733 357	1 651 993	1 615 000
DSU	3 138 810	3 265 643	3 368 654	3 477 339	3 450 000
DNP	387 499	401 958	447 536	465 486	457 000
Total DGF	5 395 840	5 475 359	5 549 547	5 594 818	5 522 000

1 600 000 euros proviennent du remboursement du déficit d'exploitation du centre aqualudique par la Communauté d'Agglomération. Cette somme sera ajustée en fonction de l'évolution des contraintes sanitaires qui pèsent sur l'ouverture de l'équipement.

Les versements de compensations d'exonérations de fiscalité locale par l'Etat représentent une recette attendue à 1 230 000 euros.

Les autres recettes n'ont pas de réel impact sur ce chapitre.

1.4/ les autres recettes

Le **chapitre 75 – autres produits de gestion courante** était principalement abondé par les excédents du budget annexe Forêts, ce qui n'est plus le cas depuis 2020. Les revenus des immeubles et autres redevances seront dans la continuité de l'année 2020 avec un montant estimé inférieur à 95 000 euros.

Le **chapitre 76 – produits financiers** enregistre essentiellement les refacturations d'emprunts imputables aux compétences eau et assainissement qui relèvent de la Communauté d'Agglomération depuis 2020.

Les **atténuations de charges (chapitre 013)** correspondent aux remboursements des arrêts maladie des agents par notre assureur.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) regroupent des remboursements de trop versés, des remboursements d'assurances, des dons et legs, etc. 65 000 euros sont prévus en 2021.

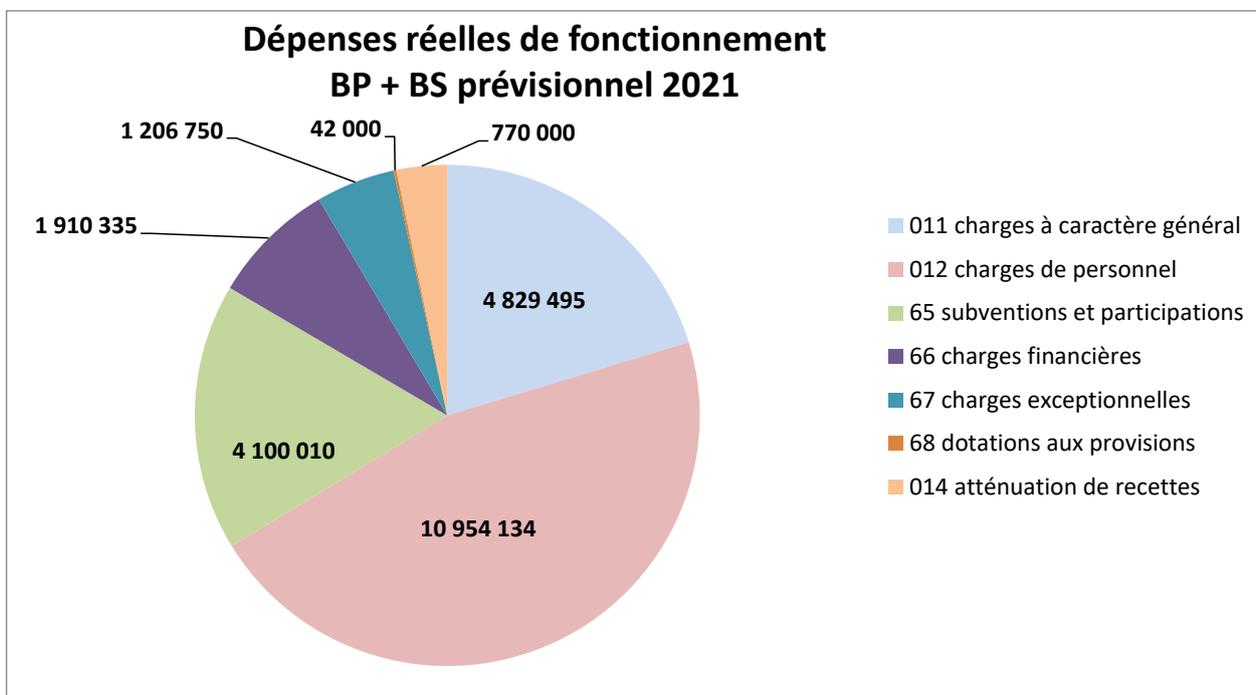
2/ Les dépenses de fonctionnement

Comme pour les recettes de fonctionnement, le tableau ci-dessous reprend les inscriptions budgétaires annuelles 2019 et 2020 (Budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives) ainsi que le budget prévisionnel 2021.

Libellé du chapitre	Total Budget 2019	Total Budget 2020	BP 2021	BS 2021	Total Budget 2021
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 152 800,00	5 449 067,00	4 829 495		4 829 495
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 063 020,00	12 799 366,00	10 954 134		10 954 134
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 000,00	62 000,00	770 000		770 000
022 - DEPENSES IMPREVUES		51 302,00	50 000		50 000
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 656 285,00	5 106 409,00	4 100 010		4 100 010
66 - CHARGES FINANCIERES	1 275 000,00	1 920 335,00	1 910 335		1 910 335
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 677 189,91	1 328 030,00	406 750	1 000 000	1 406 750
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	650 000,00	42 000,00	42 000		42 000
Total dépenses réelles	27 554 294,91	26 758 509,00	23 062 724	1 000 000	24 062 724
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 983 156,45	3 710 263,00	3 263 105		3 263 105
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 119 000,00	963 800,00	1 068 800		1 068 800
Total dépenses d'ordre	4 102 156,45	4 674 063,00	4 331 905	0	4 331 905
TOTAL	31 656 451,36	31 432 572,00	27 394 629	1 000 000	28 394 629

Les crédits du chapitre 67 – charges exceptionnelles seront abondés au Budget Supplémentaire à hauteur de 1 000 000 euros pour inscrire la subvention d'équilibre du budget annexe Zones d'Aménagement Concerté (ZAC).

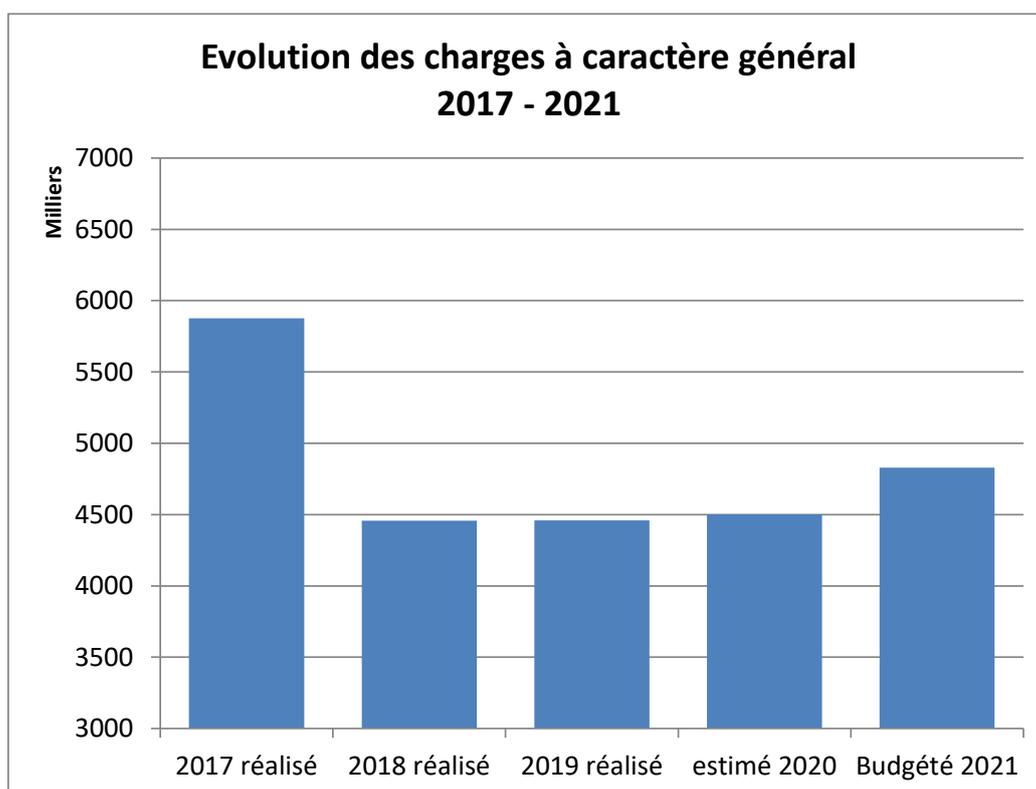
Les chapitres 011 – charges à caractère général, 012 – charges de personnel et 65 – subventions et participations représentent 83 % des dépenses réelles de fonctionnement du budget total prévisionnel 2021 (BP + BS).



2.1/ chapitre 011 – charges à caractère général

Les transferts et mutualisations prévus au 1^{er} janvier 2021 sont sans effet sur ce chapitre.

Les crédits sont ouverts au budget primitif à hauteur de 4 829 495 euros. Cette enveloppe budgétaire intègre des aléas liés à une possible troisième vague et la nécessité de débloquer des fonds pour des achats de masques ou d'équipements de protection pour la population et pour les agents.



Les efforts de gestion vont se poursuivre en 2021 et devraient permettre de maintenir un niveau de dépenses dans la continuité des exercices précédents.

Les fluides (comptes 6061) représentent une inscription prévisionnelle de 1 751 000 euros : eau et assainissement, énergie, électricité et chauffage. Le travail d'optimisation se poursuit avec le remplacement des équipements énergivores, l'optimisation des régulations, l'ajustement des abonnements, etc.

La maintenance et l'entretien courant (comptes 615) du matériel roulant, des bâtiments et des réseaux s'élèvent à 486 304 euros.

Les contrats et prestations représentent une dépense prévisionnelle de 507 503 euros. Cette catégorie regroupe les refacturations d'instructions de droit des sols assurées par la Communauté d'Agglomération, les dépenses liées aux AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), etc.

Ce chapitre regroupe également les assurances de la collectivité (144 000 euros), les frais de télécommunication ou d'affranchissement (168 000 euros), les annonces et insertions pour les marchés publics (50 400 euros), les taxes foncières et autres taxes (51 370 euros).

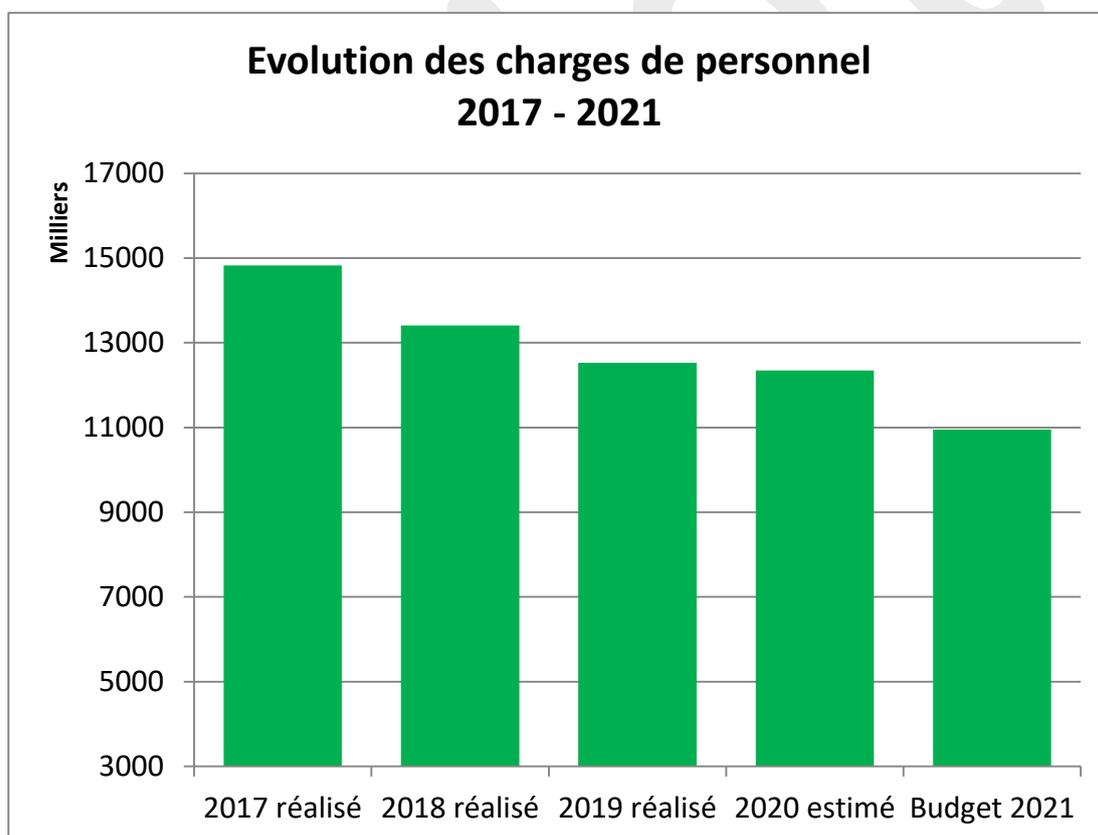
2.2/ chapitre 012 – charges de personnel

Le budget prévisionnel pour les charges de personnel s'élève à 10 954 134 euros contre 12 799 366 euros au budget 2020. Cette forte variation s'explique par les mutualisations de services prévues au 1^{er} janvier 2021 :

- Service Sport : 1,14 millions d'euros ;
- Service Communication : 380 000 euros ;
- Service Secrétariat Général et assimilés : 480 000 euros.

Par ailleurs, courant 2021, la ville va réintégrer dans le train de paie du budget principal une partie du personnel qui était géré jusqu'alors par la Caisse des Ecoles pour un total estimé à 300 000 euros. Ce mouvement dans la gestion du personnel va accroître les dépenses portées par ce chapitre.

Compte tenu de l'objectif de stabilité à périmètre constant fixé aux services, les charges de personnel devraient donc décroître de près de 1,7 million d'euros en 2021.



2.3/ chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes

4 100 010 euros sont ouverts dans ce chapitre au budget primitif soit 17 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Nature	Libellé	BP 2021
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVETS,LICENCES...	2 770 €
6531	IMDEMNITES	283 800 €
6532	FRAIS DE MISSION	15 000 €
6533	COTISATIONS DE RETRAITE	38 000 €
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	58 000 €
6535	FORMATION	10 000 €
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	30 000 €
6542	CREANCES ETEINTES	30 000 €
6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	2 000 €
657348	AUTRES COMMUNES	8 000 €
657361	CAISSE DES ECOLES	469 000 €
657362	CCAS	780 000 €
657364	A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1 563 290 €
657482	Subventions Ecoles privées	225 000 €
657483	Subventions aux Associations	546 150 €
657485	Part Chèques Déodat Sport	15 000 €
657486	Bons Ville aides aux familles	24 000 €
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 100 010 €

Les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Caisse des Ecoles (CDE), représentent respectivement 780 000 et 469 000 euros. Ces montants sont en nette baisse par rapport au budget 2020 (1 280 000 et 769 000 euros). Cette variation s'explique :

- Pour le CCAS : par la modification de la gestion des aides de la CAF à compter de 2020 (disparition du Contrat Enfance Jeunesse) et par le transfert de la Maison de l'Enfance Française DOLTO à la Communauté d'Agglomération ;
- Pour la Caisse Des Ecoles : par le transfert d'une partie du personnel évoqué plus haut.

La contribution inscrite au compte 657364 (1 563 290 euros) correspond à la subvention d'équilibre prévisionnelle à verser au budget annexe qui porte le centre aqualudique AQUANOVA.

Les crédits ouverts pour les subventions aux associations s'élèvent à 546 150 euros, ceux pour les écoles privées à 225 000 euros.

Le reste des crédits ouverts concerne essentiellement les indemnités des élus, le financement des chèques Déodat Sport et des bons de la Ville (aides aux séjours, etc.) ainsi que les apurements de créances (comptes 654).

2.4/ autres chapitres

Le **chapitre 66 – charges financières** correspond à la charge de la dette (intérêts uniquement). Une partie de cette dette est refacturée à la Communauté d'Agglomération au titre des compétences eau et assainissement. Les charges financières devraient être stables en 2021 même si le montant définitif sera étroitement lié au taux qui seront appliqués en 2021 aux emprunts structurés.

Le **chapitre 67 – charges exceptionnelles** regroupe principalement les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes « Parking du marché », « Locations commerciales » et « ZAC » (zones d'aménagement concerté). L'inscription pour le budget ZAC sera faite lors du Budget Supplémentaire.

Ce chapitre prévoit également des crédits pour des annulations de titres à hauteur de 30 000 euros.

Le **chapitre 68 – Dotations aux provisions** porte l'inscription nécessaire à la constitution de provisions pour couvrir les risques auxquels est exposée la collectivités (contentieux, impayés, etc.).

Section d'investissement

1/ Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des crédits inscrits en recettes d'investissement sur la période 2019 - 2021.

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021
(C)021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 846 000 €	3 359 153 €	3 263 105 €
(C)024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	65 000 €	70 000 €	30 000 €
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 119 000 €	963 800 €	1 068 800 €
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000 €	- €	- €
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	720 000 €	793 500 €	469 500 €
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	715 000 €	781 000 €	803 996 €
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000 €	2 000 000 €	3 500 000 €
(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	170 000 €	167 347 €	- €
(C)27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	313 400 €	266 500 €
(C)458201	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	- €	- €	349 000 €
		7 795 000 €	8 448 200 €	9 750 901 €

Les marges de manœuvre dégagées en section de fonctionnement permettent de financer la section d'investissement à hauteur de 3 263 105 euros (chapitre 021).

Les opérations d'ordre (chapitre 040) correspondent à l'amortissement comptable de l'actif ce qui se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement : là aussi, il s'agit d'un transfert depuis la section de fonctionnement à hauteur de 1 068 800 euros.

L'inscription relative au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au chapitre 10 affiche une très forte baisse : 380 000 euros au lieu de 710 000 euros en 2020. Cette baisse est la conséquence du retard pris dans l'exécution des travaux en 2020 pour cause de crise sanitaire et d'arrêt des chantiers. Le FCTVA est en effet calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-1. Ce chapitre enregistre également les taxes d'aménagement pour un montant estimé à 89 500 euros.

Le **chapitre 13 – subventions d'investissement** enregistre les subventions attendues en cofinancement des projets, notamment de la part de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), de l'Ademe, du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local). La ville est également soutenue par la Région Grand est, le Département des Vosges et l'Union Européenne. Les subventions perçues devraient dépasser 800 000 euros en 2021.

Le **chapitre 16 – emprunts et dette assimilée** portera le nouvel emprunt souscrit en 2021 à hauteur de 3 500 000 euros. Ce montant, supérieur à celui des années précédentes, permettra d’augmenter l’investissement et aussi de soutenir l’activité économique.

2/ Les dépenses d’investissement

Les crédits de la section d’investissement prévus au budget primitif sont en progression régulière depuis plusieurs années.

Le total des dépenses d’équipement (chapitres 20, 21 et 23), des subventions d’équipement versées (chapitre 204) et des opérations pour le compte de tiers (chapitre 45) atteint 6 052 996 euros. Ces deux derniers chapitres portent notamment la programmation de l’OPAH-RU dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.

Chapitre	Libellé	BP 2019	BP 2020	BP 2021
(C)020	DEPENSES IMPREVUES	- €	2 000,00 €	- €
(C)040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	320 000,00 €	280 000,00 €	340 000,00 €
(C)041	OPERATIONS PATRIMONIALES	160 000,00 €	- €	- €
(C)10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	70 000,00 €	- €	- €
(C)13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 000,00 €	- €	- €
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 765 000,00 €	3 540 200,00 €	3 357 905,00 €
(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	221 290,00 €	535 000,00 €	198 800,00 €
(C)204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	- €	430 000,00 €	860 000,00 €
(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 078 710,00 €	3 661 000,00 €	4 645 196,00 €
(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	170 000,00 €	- €	- €
(C)458101	OPERATION POUR LE COMPTE DE TIERS	- €	- €	349 000,00 €
		7 795 000 €	8 448 200 €	9 750 901 €

Le chapitre 16 porte le remboursement en capital des emprunts : 3 357 905 euros sont prévus au BP 2021. L’évolution de la charge de la dette avait été présentée lors du débat d’orientation budgétaire : elle va décroître de manière significative en 2023 - 2024 ce qui dégagera de nouvelles marges de manœuvre en investissement pour la ville.

Présentation sommaire des investissements 2021

Les crédits d'investissements 2021 seront mobilisés sur les opérations évoquées dans le débat d'orientation budgétaire. La ventilation indicative est la suivante :

- Aménagement de la rue Le Corbusier et des abords de l'usine UNESCO pour 1 330 000 euros ;
- Actions Cœur de Ville : ravalement de la façade d'un immeuble rue Thiers, fonds de soutien au commerce et aide à la rénovation des logements (OPAH-RU) pour 1 005 000 euros ;
- Gare : démolition totale de la passerelle pour 250 000 euros ;
- 385 000 euros de crédits affectés aux Ecoles : végétalisation des cours d'école, confort thermique, équipement informatique ;
- Plus de 100 000 euros sont affectés à la thématique Sport – Jeunesse avec le renouvellement du matériel pédagogique et l'entretien des équipements ;
- Valorisation du patrimoine : 490 000 euros affectés à la rénovation de la chapelle Saint-Déodat, de l'église Saint-Martin (beffroi) et du cimetière ;
- L'année 2021 serait également celle de la mise en place d'un budget participatif. L'enveloppe sera ajustée en fonction de la montée en charge du projet.

Développement durable :

- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public : 206 000 euros pour la phase VII du CREM et 75 000 euros pour les secteurs hors CREM ;
- Etude d'aménagement de l'Espace Dormeuil ;

Bâtiments

- Accessibilité et mise aux normes pour 135 000 euros minimum ;

Voies et réseaux

- Cadre de vie : poursuite des travaux de voiries et réseaux (hors grands projets) pour 620 000 euros ;
- Cadre de vie : 50 000 euros pour la rénovation des aires de jeux, 20 000 euros pour les illuminations de Noël ;

Sécurité

- Près de 140 000 euros sont prévus pour la poursuite du déploiement de la vidéoprotection et pour le renouvellement des équipements et des véhicules des policiers ;
- 250 000 euros pour l'automatisation du parking souterrain et la première phase du renouvellement des horodateurs ;

Moyens et équipements :

- 164 000 euros sont programmés pour le renouvellement du matériel et des véhicules techniques ;
- 50 000 euros pour le matériel informatique : postes, serveurs, reprographie.

LES BUDGETS ANNEXES

En plus du budget principal, la ville de Saint-Dié-des-Vosges dispose de 5 budgets annexes. Ils représentent 12,5 % des crédits budgétaires ouverts au budget 2021.

Le budget annexe le plus conséquent est celui qui porte le centre aqualudique.

	Fonctionnement	Investissement	Total	%
Ville	27 394 629,00	9 750 901,00	37 145 530 €	87,5%
Forêts	134 100,00	30 500,00	164 600 €	0,4%
BIC - ANA	3 297 730,00	559 440,00	3 857 170 €	9,1%
Parking	189 850,00	62 050,00	251 900 €	0,6%
Locations commerciales	627 350,00	92 500,00	719 850 €	1,7%
Zones Aménagement Concerté	202 030,00	96 010,00	298 040 €	0,7%
	31 845 689 €	10 591 401 €	42 437 090 €	100%

Le **budget annexe Forêts** subit les conséquences des problèmes que rencontrent les forêts vosgiennes : sécheresse, scolytes, etc. Les ventes de bois sont faibles en volume et les prix très bas. Des dépenses restent toutefois indispensables pour entretenir ce patrimoine.

Ce budget 2021 est donc construit sans reversement d'excédent au budget principal. Il pourrait même nécessiter le versement d'une subvention d'équilibre.

Les budgets annexes Parking du marché et Locations commerciales n'enregistrent pas de mouvement significatif. Ils portent des charges d'entretien des équipements et de remboursement de la dette qui a servi à les financer ; ils sont équilibrés par des recettes propres (locations, abonnements, etc.) et par une subvention d'équilibre apportée par le budget principal.

Le **budget annexe ZAC** (zones d'aménagement concerté) ne connaît pas d'évolution particulière par rapport aux budgets précédents. Les écritures courantes passées sur ce budget concernent le remboursement des emprunts souscrits pour financer les aménagements de ces zones.

Le **budget annexe des bâtiments industriels et commerciaux (BIC)** retrace exclusivement l'activité du centre aqualudique AquaNova America.

Le résultat prévisionnel 2021, conforme aux prévisions du contrat de partenariat public-privé, est attendu comme suit :

Dépenses prévisionnelles 2021	Montant HT	Recettes prévisionnelles 2021	Montant HT
Loyer L1 – investissement et financement	827 762	Recettes d'exploitation (base de référence)	833 840
Loyer L2 – gros entretien renouvellement	181 126	Recettes d'exploitation (excédent)	100 000
Loyer L3 – entretien, maintenance et élec.	316 304		
Loyer L4 – exploitation	1 335 909		
Loyer L5 – frais de gestion	76 639		
Loyer L6 – impôts et taxes	45 820		
Sous-total loyers	2 783 560	Sous-total recettes d'exploitation	933 840
Eau et chauffage	275 000	Participation de la CASDDV (*)	717 930
Taxes	13 000		
Sous-total autres charges	288 000		
Emprunt Ville	83 500		
Intéressement du partenaire privé	60 000		
Total	3 215 060	Total	1 651 770

(*) participation au titre du service public (écoles et associations) initial : 539 606 € ; participation au titre de la compensation de perte de chiffre d'affaires due à l'extension du tarif préférentiel à l'ensemble des habitants de la CA : 124 898 € ; participation au titre du surcoût généré par l'embauche de maîtres-nageurs supplémentaires : 53 426 €.

Ce résultat prévisionnel fait apparaître un besoin de subvention d'équilibre de 1 563 290 euros.